

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

## Le Préfet de Tarn-et-Garonne communique :

Montauban, le 4 janvier 2019

### PAC AIDES ANIMALES 2019

La CAMPAGNE 2019 de télédéclaration pour les demandes d'aides animales est ouverte depuis le 01 janvier 2019

Attention : il ne sera pas possible d'utiliser de formulaire de déclaration « papier »

AIDE	PÉRIODE DE DÉPÔT
Aides aux ovins / caprins (AO/AC)	Du 01/01/2019 au 31/01/2019
Aides aux bovins (ABA / ABL/ VSLM)	Du 01/01/2019 au 15/05/2019

Les éleveurs ayant déposé une demande d'aide animale en 2018 recevront une note d'information, les notices et formulaires sont disponibles sur le site internet [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)

Pour tout renseignement complémentaire : DDT au : 05 63 22 23 45

ou :

- Chambre d'Agriculture au : 05 63 63 30 25
- CERFRANCE :
  - Nathalie DELHOURS : Agence ALBASUD – 05.63.63.62.09
  - Agence MONTEILS : 05.63.65.00.55
  - Cécile SAINT-PE : Agence MOISSAC 05.63.04.04.44
  - Agence BEAUMONT DE LOMAGNE 05.63.02.31.50

